

WALLONIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique du Programme wallon de Développement rural 2014-2020

Dans le cadre de la directive (CE) n° 2001/42 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement (1), vous êtes invités à donner votre avis sur **le projet de rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du Programme wallon de Développement rural 2014-2020**.

Cette enquête publique est organisée durant une période de 45 jours, **du 10 mars au 24 avril 2014**, selon les dispositions du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Ces documents sont mis à la disposition du public, à l'administration communale de Ramillies – Service Urbanisme et Environnement, 48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES,

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 à 12 heures, ainsi que les mercredis de 13 à 15 heures ;

- le samedi 15 mars de 9h30 à 12 heures ;

- sur rendez-vous pris au plus tard un jour ouvrable à l'avance, auprès du Service Urbanisme et Environnement – Madame HERREMAN Line – 081/43.23.44.

Les documents sont également consultables sur le site internet <http://agriculture.wallonie.be/pwdr>.

Les réclamations et observations écrites doivent être envoyées pour le **24 avril 2014**

- à l'administration communale, par courrier électronique à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be, par télécopie au 081/43.23.41, par courrier ordinaire ou remises au conseiller en environnement, au Collège communal ou à l'agent communal délégué à cet effet

Ou

- à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à serge.braun@spw.wallonie.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante: SPW – DGO3 – Département des Politique européennes et des Accords internationaux – Chaussée de Louvain, 14 à 5000 Namur – A l'attention de M. Serge Braun.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont également recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut exprimer verbalement ses observations et réclamations sur rendez-vous auprès de l'agent délégué, 48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES - Service Urbanisme et Environnement – Madame HERREMAN Line – 081/43.23.44 – urbanisme@commune-ramillies.be.

La séance de clôture de l'enquête publique se tiendra le **24 avril à 10 heures** à l'administration communale, 48 avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES.

(1) Article D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Projet assimilé à la catégorie A.2. (article D. 29-1§3 du Livre Ier du Code de l'Environnement).